

« Point de vue »

La lettre d'information de LGF Patrimoine

Le 15 Avril 2024,

SOMMAIRE

PAGE 1 – 4 > Les marchés, l'économie, l'actualité PAGE 5 >

- Les dates limites de la déclaration des revenus 2023
- Une proposition de lois à un cheveu prés ...



L'économie, l'actualité, les marchés

Le premier trimestre de cette nouvelle année ressemble relativement au trimestre précédent tout en étant à la fois différent.

Les invariants sont l'excellent et surprenant parcours des places financières, la résilience des économies et principalement aux Etats-Unis, la poursuite de la baisse des prix même si cela est moins exact en ce qui concerne les services, la relative faiblesse de l'activité économique européenne, les atermoiements de l'économies chinoise qui souffre toujours de son immobilier, les propos plus ouverts des banquiers centraux relatifs à un prochain assouplissement monétaire...

Toujours à propos de ce qui n'a pas changé nous pouvons évoquer la géopolitique avec le conflit russoukrainien ainsi que les tensions au Moyen Orient.

Ce qui change c'est le sentiment de fragilité de nos économies face aux futures décisions des banques centrales et des scénarii plus ou moins pessimistes à propos des développements actuels des conflits en Ukraine et au Moyen Orient. Depuis quelques semaines nous observons une certaine escalade, ce qui a comme conséquence des tensions sur les matières premières telles que le pétrole et l'or.

En terme économique le principal changement viendra sans doute de la Banque Centrale américaine (FED) qui devrait assouplir sa politique monétaire après la Banque Centrale Européenne (BCE). La politique est de plus en plus prégnante dans notre quotidien à l'approche des élections européennes et des interrogations au sujet du futur président des USA.

Avant de détailler un peu plus en profondeur certains points évoqués ci-dessus, vous trouverez ci-dessous un résumé de l'activité financière de ce trimestre.

***INFO** Évolution de principaux indices boursiers

Bilan Année 2024	31/12/2023	31/03/2024	Variation	
Shanghai composite	2974,935	3041,17	2,23%	
Dow Jones Industrial	37689,54	39807,37	5,62%	
Nasdaq	15011,35	16379,46	9,11%	
S&P 500	4769,83	5254,35	10,16%	
Nikkei 225	33464,17	40369,44	20,63%	
CAC 40	7543,18	8205,81	8,78%	
Eurostoxx 50	4521,65	5083,42	12,42%	
OR	2065,2	2232,9	8,12%	
Pétrole (Brent)	77,08	87,5	13,52%	
Cuivre	8529,25	8766,36	2,78%	
Indice CRB	301,4	336,03	11,49%	
EUR/USD	1,1056	1,079	-2,41%	

HNFO Évolution des taux d'intérêts

La principale préoccupation de ce trimestre a été de « deviner » le moment à partir duquel les banques centrales occidentales allaient baisser leurs taux directeurs, de définir de quelle amplitude elle le ferait sur l'année et qui commencerait en premier.

Le consensus était qu'il ne se passerait rien avant le trimestre prochain et que ce serait la Fed qui débuterait le cycle de baisse de taux. Dans les faits, les « pronostiqueurs » financiers ont eu raison à une exception, la Suisse ayant abaissé par surprise son taux directeur de 0,25% pour soulager les pressions haussières de sa devise. Aujourd'hui les anticipations ont évolué en faveur d'un premier geste en juin de la part de la BCE puis de l'entrée plus tardive « en scène » de la Fed. Ce revirement s'explique par la fragilité de l'économie de la Zone Euro ainsi que par une certaine rémanence, principalement dans les services, de l'inflation aux Etats-Unis.

Les taux à long terme se sont légèrement tendus en fin de période suite aux propos de la banque centrale américaine au regard de la moindre décroissance de l'inflation et de la progression des prix du pétrole.

Emprunts d'Etat	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/12/2023	31/03/2024
10 ans France	0,923%	1,947%	2,735%	3,107%	2,783%	2,898%	3,487%	2,603%	2,849%
10 ans Allemagne	0,543%	1,341%	2,217%	2,567%	2,245%	2,393%	2,932%	2,017%	2,294%
10 ans Italie	1,951%	3,292%	4,539%	4,553%	4,112%	4,000%	4,710%	3,658%	3,662%
10 ans USA	2,391%	3,100%	3,753%	3,845%	3,551%	3,849%	4,666%	3,880%	4,194%



EU En Europe

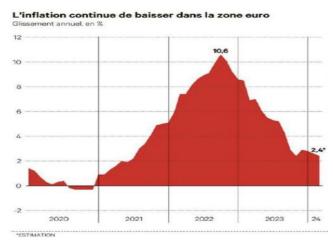
Comme envisagé, la croissance européenne s'est révélée atone notamment en Allemagne et en France. Sur l'ensemble de la zone européenne la progression du Produit Intérieur Brut (PIB) a été l'année dernière de 0,7%. Notre pays affiche pour l'année 2023 une modeste progression de son PIB de 0,9% tandis que l'Allemagne voit le sien se contracter de 0,3%.

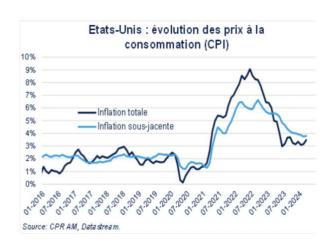
En Zone Euro, c'est l'Espagne qui s'en sort le mieux avec une progression de 2,5% de son économie.

Le défi auquel nos économies sont confrontées reste la façon dont il faut procéder pour réduire l'endettement global des pays sans étouffer pour cela une croissance timide. Cette préoccupation est particulièrement forte pour la France et l'Italie qui ont un déficit public budgétaire beaucoup trop élevé au regard des critères européens surtout en comparaison avec d'autres nations comme l'Allemagne, l'Espagne ou le Portugal.

US

Aux USA l'activité, 2,5% de croissance en 2023, reste dopée par la consommation intérieure qui bénéficie de la bonne dynamique des salaires et également des retombées positives de « l'Inflation Reduction Act » mis en place par Le Président Biden à la fin de la crise Covid 19. Le début d'année reste favorablement orienté ce qui explique les interrogations de la Fed au sujet de la baisse des taux directeurs et de son amplitude sur l'année. Le différentiel de croissance observé entre l'Europe et les Etats-Unis a un effet baissier sur l'Euro, ce qui à terme peut se révéler négatif pour l'évolution de notre inflation. La hausse récente des matières premières, dont le pétrole en premier, conjuguée à la faiblesse de notre devise face au Dollar peut devenir un handicap et contrarier la décrue des prix.





Source journal les Échos



En Chine, la croissance est toujours décevante malgré les premières interventions gouvernementales auprès des banques pour relancer l'activité notamment dans le secteur de l'immobilier ainsi qu'auprès des chefs d'entreprises étrangers pour qu'ils reviennent investir dans le pays. La consommation des ménages reste atone et la situation de l'emploi tendu.

A ce jour, le principal facteur de satisfaction est la sensible progression des exportations.



In fine, le grand gagnant mondial de la croissance est l'Inde (+7,7% en 2023) qui poursuit son ascension face aux autres nations. L'activité du pays est dopée à la fois par son dynamisme structurel mais également par son rôle d'intermédiaire économique avec l'occident au sujet des produits en provenance de Russie.



Pour conclure

Les prochaines décisions des banques centrales seront au centre des préoccupations des divers acteurs économiques. Les politiques restrictives menées post Covid 19 et crise ukrainienne par les banquiers centraux ont porté leurs fruits au regard de l'inflation et de la maîtrise sur nos économies.

Pour éviter un essoufflement de la croissance actuelle les taux directeurs vont devoir baisser. La question est d'en connaître l'amplitude et la fréquence.

En ce qui concerne les USA cette interrogation est de plus en plus prégnante au regard de l'approche des élections. La BCE va certainement débuter son cycle d'assouplissement dès le mois de juin prochain et elle sera probablement suivie par la Fed et la Banque d'Angleterre. La Banque du Japon, quant à elle, au regard d'une santé retrouvée et d'un retour de la croissance des prix va en profiter pour mettre un terme à sa politique monétaire très accommodante. Cette décision devrait permettre également au yen d'éviter de poursuivre sa dépréciation notamment face au Dollar.

Le second trimestre 2024 sera riche politiquement avec les élections européennes et le scrutin en Inde qui, sans surprise, devrait voir la réélection de Monsieur Narendra Modi.

Les marchés financiers seront en attente des dispositions mises en œuvre par les banquiers centraux et de leurs anticipations sur l'inflation et la croissance. La moindre déception sera susceptible de prises de bénéfices et cela d'autant plus que depuis plus de six mois les marchés nous ont surpris par leurs rebonds. La géopolitique sera une fois encore la grande inconnue des mois à venir et elle peut se révéler être « le grain de sable » de la croissance future.

Le conflit Russo-Ukrainien est entré dans une nouvelle phase avec l'offensive actuelle Russe qui profite de l'affaiblissement de l'armement de son ennemi. Au sein de l'Occident les pays sont divisés sur les moyens à mettre en place et les seuls à en profiter pleinement à ce jour sont les entreprises liées au secteur de l'armement. L'autre inconnue majeure, susceptible de modifier l'équilibre mondial actuel est le conflit israélo-palestinien et son éventuelle extension à d'autres pays de la zone.

En ce qui concerne les marchés financiers, les principaux acteurs seront principalement mobilisés par la publication des résultats annuels et des prévisions pour les trimestres à venir. Les chiffres devraient être bons et en conséquence ne pas amputer les gains acquis à ce jour. La détente des taux à venir devrait favoriser une fois encore les valeurs de croissance.

La progression des indices boursiers de ces derniers nous conduit à la vigilance et nous oriente vers des stratégies actions à risque faible. Nous conservons néanmoins une appétence pour le risque, notamment par le biais des versements programmés, pour des secteurs tels que ceux liés à la sécurité des biens et des personnes, aux data, à l'énergie.

Le Cabinet LGF Patrimoine est à votre disposition pour en parler plus longuement avec vous et mettre en œuvre la ou les stratégies les mieux adaptées à votre situation. En ces moments quelque peu perturbés n'hésitez pas à nous contacter pour échanger avec nous.



Les dates limites de la déclaration des revenus 2023

La campagne de déclaration s'ouvre **jeudi 11 avril.**

A partir de cette date, il sera possible de **déclarer en ligne** vos revenus de 2023, jusqu'à une date limite fixée **selon le département** (adresse du domicile au 1^{er} janvier 2024) :

- 23 mai 2024 à 23h59 : pour les départements 01 à 19 et les non-résidents ;
- **6** 30 mai 2024 23h59 : pour les départements 20 à 54 ;
- **6 juin** 2024 à 23h59 : pour les départements 55 à 976.

Pour les contribuables qui souscrivent une **déclaration « papier »**, la date limite de dépôt des déclarations est fixée au **21 mai** 2024 à 23h59, quel que soit le lieu de résidence (y compris pour les Français résidant à

l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.

Pour rappel, vous pouvez faire une déclaration papier si :

- Votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet ;
- Vous vivez dans une zone où aucun service mobile n'est disponible ;
- Votre résidence principale est bien équipée d'un accès à internet mais vous n'êtes pas en mesure d'utiliser correctement le service de télédéclaration ;
- Vous avez explicitement manifesté votre volonté de recevoir une déclaration papier.

Deux nouveautés majeures à compter de la déclaration des revenus 2023 sont à signaler :

Enfants majeurs ou mariés qui sont **rattachés au foyer fiscal de leurs parents**: l'adresse complète des enfants majeurs (ou mariés) rattachés doit être indiquée si elle est différente de celle des parents ;

Déclaration des biens immobiliers : un questionnaire obligatoire est inséré en fin de parcours de la déclaration en ligne. Les propriétaires devront indiquer si des changements d'occupation de leurs biens ont eu lieu. Dans l'affirmative, ils seront dirigés automatiquement vers le service « Gérer mes biens immobiliers ».

L'assemblée nationale adopte un texte pour interdire la discrimination capillaire

J'ai trouvé ce texte tellement surprenant, que je me devais de le partager avec vous ! Un peu de légèreté ... ou pas !

La proposition de loi visant à reconnaître et à sanctionner la discrimination capillaire a été adoptée en première lecture le 28 mars dernier par l'Assemblée nationale. Elle doit désormais être examinée par les sénateurs.

Le texte prévoit d'ajouter à l'article L 1132-1 du Code du travail, qui répertorie les **motifs de discriminations prohibés**, la discrimination capillaire comme relevant des discriminations liées à l'apparence physique, déjà inscrite dans le Code du travail.

A noter: Cette proposition de loi fait écho à un arrêt du 23 novembre 2022 par lequel la Cour de cassation a décidé qu'une compagnie aérienne ne pouvait pas interdire à l'un de ses stewards le **port de tresses africaines nouées en chignon**, une telle décision constituant une discrimination directement fondée sur l'apparence physique rapportée au sexe du salarié (Cass. soc. 23-11-2022 n° 21-14.060 FP-BR : RJS 2/23 n° 55).

Plus largement, dans son rapport, Olivier Serva vise les personnes qui ont les **cheveux texturés**, mais également les personnes **blondes**, dont la couleur de cheveux les ferait considérer comme insuffisamment compétentes, les personnes **rousses** qui peuvent être victimes de préjugés ou encore les **chauves** qui auraient moins de chance d'obtenir un entretien d'embauche (Rapp. AN n° 2384).

Les députés insistent donc sur le fait que cette discrimination peut toucher tout le monde, quels que soient l'origine ou le sexe.

A la critique selon laquelle le **motif de l'apparence physique** permettrait déjà de sanctionner de telles discriminations, le rapporteur répond que sanctionner les discriminations capillaires en tant que telles est nécessaire et en veut pour preuve que les quelques décisions rendues en matière de discrimination capillaire ont retenu une approche reposant sur les discriminations genrées ou selon l'origine des personnes, et non sur l'aspect capillaire en tant que tel, pris comme un élément autonome.

Le rapport précise par ailleurs que cette modification législative n'aurait pas pour conséquence d'empêcher les employeurs d'imposer des contraintes capillaires pour des **raisons justifiées**, en particulier d'hygiène et de sécurité.



ou (



Vous pouvez en rire ou en pleurer!!